COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de l'**avis d'imposition 2026** (sur les revenus 2025) dans lequel la part fiscale de l'enfant est prise en compte.
2. **Dès le 24 août 2026,** se connecter sur :
 tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

Pensez à vous inscrire avant le 27 septembre 2026 pour bénéficier de la tarification solidaire sur toute l'année scolaire !

INFORMATIONS ET CONTACT : 05 49 38 49 38 + choix 1
du lundi au vendredi de 9h à 18h

+ d'info : naqui.fr/tarification-solidaire

Région Nouvelle-Aquitaine × NÉO TERRA



Région Nouvelle-Aquitaine - avril 2026. ©Photos : Région RNA-F. Roch

DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

Rentrée 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine vous aide à financer les repas en fonction de vos revenus.

naqui.fr/tarification-solidaire

Région Nouvelle-Aquitaine × NÉO TERRA

DES REPAS POUR TOUS
UN TARIF POUR CHACUN

Rentrée 2026

LA TARIFICATION SOLIDAIRE
en 3 points

Des tarifs **plus équitables**

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial régional.

Des repas **de qualité**

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une **alimentation saine et équilibrée**.

La **prise en charge** de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50 € et le tarif du repas de chaque tranche. **Ainsi, la Région finance de 42 % à 75 % du repas de votre enfant.**

POUR QUI ?

Tous les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public de Nouvelle-Aquitaine.

Le saviez-vous ?

180 000
élèves
fréquentent les services de restauration et d'hébergement des lycées de la région

26 millions
de repas
par an

255
cuisines

9,50 €
Le coût réel
de production
d'un repas

60%
de produits régionaux
dont
30%
de produits **Bio**

LES TARIFS 2026-2027

Le forfait **demi-pension**

À partir de **3 repas par semaine**, le tarif est de **2,30 € à 5,50 €** pour chaque repas. Pour un forfait de 5 jours, **le montant annuel** sera compris entre **400 € et 957 €.**

Le forfait **internat**

Les **tarifs des repas** varient **2,30 € à 5,50 €**, tandis que les tarifs de la nuit et du petit-déjeuner sont uniques pour tous. Pour un forfait de 4 nuits, 4 petits-déjeuners et 9 repas, le **montant annuel** sera compris entre **1 168 € et 2 176 €**.

Les repas **au ticket**

Le **repas pris à l'unité** est au prix unique de **5,60 €**, quels que soient vos revenus.

Tranche tarifaire	Quotient familial annuel régional	Tarif du repas au forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040 €	2,30 €	75,79 %
2	≤ 5 780 €	2,40 €	74,74 %
3	≤ 7 960 €	2,50 €	73,68 %
4	≤ 9 850 €	2,60 €	72,63 %
5	≤ 11 570 €	2,70 €	71,58 %
6	≤ 13 300 €	2,83 €	70,21 %
7	Non soumis à revenus*	2,85 €	70 %
8	≤ 15 400 €	3,25 €	65,79 %
9	≤ 18 380 €	3,85 €	59,47 %
10	≤ 23 960 €	4,75 €	50 %
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11 %

** Élève hébergé par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confié à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placé dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section français langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.*

Formule de calcul de votre quotient familial régional annuel

à partir de votre avis d'imposition 2026

=

Revenu fiscal de référence
divisé par
le nombre de parts fiscales

Information figurant sur votre avis d'imposition 2026

En l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial régional, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.